

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	9
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Fléchet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSEB. 30 c.
30
Annonces, la ligne
Réclames, — 75
Faits divers, —
RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Juin 1878.

Chronique générale.

LES FÊTES RÉPUBLICAINES.

Les journaux sont remplis de programmes, de descriptions, de recommandations, etc., au sujet de la prochaine fête du 30, et les places, les jardins, les grandes avenues s'encombrent de préparatifs. Nous ne savons ce que l'on pense en province de toutes ces réjouissances ; mais si l'on y ressentait quelque jalousie pour Paris, ce serait bien à tort : la population parisienne est obligée de se représenter que c'est là une suite de ses devoirs d'hospitalité envers ses visiteurs étrangers, pour supporter patiemment toute cette violente perturbation à ses conditions normales d'existence. Paris est le plus grand centre du travail humain ; la culture des belles choses, le bon goût, l'élegance naturelle à ses habitants en ont fait la plus vaste collection d'œuvres d'art, et les merveilles vivantes s'y sont ajoutées. Paris, malheureusement, est quelque chose de plus encore : depuis la transformation et les grandes fêtes de M. Haussmann, il est devenu une réunion d'amusements et de plaisirs, la plus attrayante que l'on puisse rêver. Mais ce n'est pas sans bien des appréhensions que beaucoup de Français ont vu la noble capitale se prêter ainsi aux satisfactions des oisifs opulents du monde. Ils ne sauraient oublier que toutes les capitales qui se sont laissées aller à cette profanation d'elles-mêmes en ont été terriblement châtiées. Il appartenait à la République, que tentent les traditions de l'Empire, les mauvaises surtout, de ne tenir aucun compte des formidables expiations de 1870-71. Au reste, la République a ses traditions

propres qui la condamnent aux fêtes civiques. On y a remarqué que les fêtes ne s'instituent pas ; elles naissent d'elles-mêmes des grandes affluences populaires autour de certains événements religieux, militaires, commerciaux, etc. Or, la Révolution, ayant résolu de couper court au passé, a supprimé toutes les fêtes de l'ancien temps. Mais elle s'est trouvée alors en présence de populations qu'envahissait une tristesse morne. Elle s'en inquiéta et se mit à instituer des fêtes. Il y en eut incessamment. La Terreur a été une longue pastorale entremêlée de danses et de chants. La Révolution s'inspira naturellement de ses idées païennes. Avec un grand sens, d'ailleurs, elle comprit tout ce qu'elle pouvait tirer de l'exhibition du nu. Elle le prodigua, et frappa fortement les imaginations.

Nous n'accusons certes pas les organisateurs de la fête du 30 juin de songer à renouveler toutes ces scandaleuses et capiteuses fantaisies. Mais nous voudrions qu'en travaillant à réunir tout ce qui peut le mieux charmer MM. les oisifs étrangers, ils ne perdissent pas de vue, non plus, ce que commandent le soin de nos bienséances nationales et le respect de notre dignité.

(Tablettes d'un Spectateur.)

Nous avons publié, d'après le *Journal officiel* de la République française, le programme de la fête du 30 juin, dite *fête nationale*, on ne sait pourquoi, puisque seule la ville de Paris profitera des 500,000 francs que les ministres ont demandés aux gardiens du budget national.

Le canon est le complément obligatoire de toute fête nationale ; aussi a-t-on demandé à M. de Marcère de vouloir bien introduire un peu de canon dans la fête de la paix. M. de Marcère, qui ne sait rien refuser à ses amis, a déclaré que les Parisiens seraient réveillés, le dimanche matin 30 juin, par une salve d'artillerie de 25 coups de canon, qui sera tirée sur la berge de la Seine, près de l'Exposition. Le soir, à sept heures, il y aura encore une nouvelle salve d'artillerie

de 25 coups de canon pour annoncer que la fête de nuit commence.

On parle de huit cents grâce environ accordées à l'occasion de la fête nationale du 30 juin. Mais la presse radicale n'en est nullement satisfaite.

La *Marseillaise*, entre autres, traite cette mesure de clémence d'« amnistie de salon ; » et elle ajoute : « huit cents, c'est trop ou trop peu. »

L'amnistie pleine et entière et sans réserve la satisferait-elle seulement ?

On a beaucoup remarqué que, malgré l'observation de M. Binder, la majorité républicaine du conseil municipal de Paris, à l'occasion de la fête du 30 juin, n'a voulu voter aucune somme à affecter aux secours des indigents.

Le gouvernement soi-disant démocratique, qui décrète la joie forcée et jette aux quatre vents l'argent des contribuables, ne veut pas que les pauvres aient leur part.

De tout temps, sous tous les gouvernements, les pauvres ont reçu des secours le jour des fêtes nationales.

Il paraît que, sous la République, il ne doit pas en être ainsi.

Le 30 juin, les pauvres qui n'auront pas de pain pourront aller se jeter par-dessus les ponts.

Les sergents de ville ne seront pas là pour les secourir ; ils auront assez à faire ailleurs de prévenir les bousculades et d'empêcher les paniques et les accidents qui en sont la conséquence.

Le premier sac de farine provenant du blé de la récolte de cette année a été vendu jeudi à la halle de Paris. Le blé avait été récolté dans l'île de la Camargue, arrondissement d'Arles.

Le correspondant parisien d'un important journal de province, le *Journal de Chartres*, adresse la question suivante à la *Republique française* :

« Lors des inondations de Toulouse, le journal la *Republique française* a ouvert dans ses colonnes une souscription pour venir en aide aux inondés. Cette souscription a produit environ vingt-six mille francs.
« Certains souscripteurs désireraient que la *Republique française* leur dit aux mains de qui cette somme a été versée pour être répartie entre les inondés et comment a été faite cette répartition. »

Le *Journal de Chartres* est bien indiscret !

Une bien bonne histoire qui nous arrive de Bernay (Eure) :

Au commencement d'avril est mort subitement le sieur Rafin, adjoint, chargé de l'état civil.

Cet adjoint, républicain, avait négligé de légaliser tous les actes de l'état civil : naissance, mariage, décès, c'est-à-dire qu'il avait omis d'apposer sa signature sur ces actes dont le nombre ne s'élève pas à moins de 420 ; de sorte que maintenant on est obligé, pour faire reconnaître ces actes légaux, de faire assigner plus de 300 témoins, et ensuite de provoquer des jugements du tribunal civil.

Samedi dernier, le procureur de la République a fait appeler 200 témoins, médecins, sages-femmes, etc., etc., et ce n'est que le commencement.

Vous voyez d'ici la tête des malheureux obligés à toutes ces démarches, à tous ces ennuis.

On a commencé par en rire ; mais ensuite la colère est venue. La population de Bernay fera justice, aux prochaines élections, de ces singuliers administrateurs.

Mardi soir, au Moulin-Rouge, à Bordeaux, M. de Carayon-Latour, colonel du

6

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Saumur il y a cinquante ans.

LA DUCHESSE DE BERRY

A SAUMUR.

Premier Carrousel de l'École de cavalerie.

(20 et 21 juin 1828.)

(Suite.)

A voir l'empressement que tout le monde mettait à approcher de Son Altesse Royale, on eût dit que chacun l'apercevait pour la première fois ; on ne pouvait, en effet, se lasser de contempler ses traits, sans cesse animés par la bienveillance et l'affabilité.

MADAME, après avoir dansé dans un second quadrille avec M. le colonel baron de Morell, et avoir de nouveau traversé les salles du bal, s'est retirée très-satisfaite, emportant les regrets de la nombreuse et brillante assemblée, que sa présence avait comblée de joie.

On a retrouvé dans ce bal tout ce qu'on est

accoutumé à rencontrer dans les soirées données par l'École : beauté des danseuses, éclat des parures, magnificence dans le service, rien n'a manqué.

A une heure, un souper a été servi, et les tables ont été sans cesse relevées jusqu'à six heures du matin.

Pendant toute la soirée, la ville a été illuminée, et on peut dire que chacun a pris une part sincère à cette véritable fête de famille.

On se pressait surtout à l'Hôtel-de-Ville pour voir un transparent fort ingénieux, représentant Son Altesse Royale, MADAME, indiquant au jeune Duc de Bordeaux le chemin du temple de la Gloire ; vers ce temple s'élançaient plusieurs génies, dont l'un traçait sur un bouclier ces mots : 20 juin 1828.

Le lendemain 21 a été un nouveau jour de bonheur pour les Saumurois.

A l'heure où, suivant son itinéraire, MADAME eût dû quitter notre ville, Son Altesse Royale est allée visiter le Château.

Elle s'y est rendue accompagnée des personnes de sa suite, de M. le Général, des principaux fonctionnaires de la ville, et escortée d'un détachement de l'École et de la gendarmerie.

Comme la veille, la foule se précipitait dans les

rues que la Princesse devait traverser, et ne cessait de l'accueillir par ses acclamations et les plus vives démonstrations de joie.

MADAME est arrivée à huit heures et demie au Château, où elle a été reçue par M. le lieutenant de Roi et toute la garnison sous les armes.

Deux clefs d'argent, ornées de fleurs de lys et représentant les clefs du Fort, lui ayant été présentées dans une corbeille de fleurs par M^{lle} de Morand, fille de M. le Commandant, Son Altesse Royale les a reçues avec la plus touchante bonté, et a fait cadeau à cette demoiselle d'un écrin contenant une croix et des boucles d'oreilles en or.

MADAME a visité ensuite avec beaucoup d'intérêt l'intérieur du Donjon, l'Arsenal, a voulu parcourir le chemin de ronde, et étant entrée dans une guérite qui lui avait été préparée, a paru remarquer avec plaisir le magnifique point de vue qui donne sur la ville et la Loire.

A neuf heures et demie, Son Altesse Royale, après avoir accepté le plan géométrique du Château, et donné ordre qu'il lui fût envoyé à Paris, a quitté cet établissement, en adressant à M. le Commandant des paroles pleines de bienveillance et de satisfaction, et a été saluée par les applaudissements et les cris d'ivresse d'une grande affluence d'habitants qui remplissaient les fenêtres, les cours et les avenues du Fort.

MADAME, ayant manifesté l'intention de descen-

dre à pied la rue rapide qui conduit au Château, s'empressa de dire avec gaieté au Général que ce n'était point par crainte, mais parce qu'elle était bien aise de passer par une rue qui ne paraissait pas destinée à recevoir la visite des princes.

Pendant ce court trajet, la voiture de MADAME ayant légèrement blessé un enfant que la foule avait jeté contre les roues, Son Altesse Royale s'est empressée de demander elle-même à M. le Maire un rapport sur cet accident, en ordonnant qu'on remit aux parents de l'enfant 100 fr. de sa part, et qu'on lui donnât tous les secours qui pouvaient être nécessaires.

Quelle bienveillante sollicitude, et qu'elle peint bien l'âme généreuse et tendre de la mère du Duc de Bordeaux !

MADAME s'étant rendue à l'École Royale de Cavalerie, où tous les Elèves se trouvaient rangés en bataille, a bien voulu recevoir les officiers dans le salon du Roi, puis est allée visiter la lithographie, où il lui a été fait hommage d'un dessin de M. Aubry, représentant le Carrousel.

Ce dessin, ayant été imprimé en sa présence, Son Altesse Royale a daigné accepter la dédicace d'un bel ouvrage lithographié que prépare ce professeur distingué, et lui a dit qu'elle verrait avec plaisir son nom à la tête des souscripteurs.

440^e régiment territorial, a offert un banquet aux officiers de son régiment. A la suite de ce banquet, un punch a été offert aux officiers du 44^e de l'armée active.

M. de Carayon-Latour, dans un éloquent discours, a dit que l'armée était la grande école du patriotisme; il a rappelé que c'était à l'armée que l'on réveillait ces fibres de dévouement et d'honneur qui vibrent toujours dans le cœur des Français lorsqu'on les touche à propos.

Les nobles pensées et les vivants souvenirs évoqués par M. de Carayon-Latour, dit la *Guienne*, ont vivement ému l'assistance, et son toast a été couvert d'applaudissements.

On a fort applaudi aussi le toast charmant porté par M. le général Archinard au 440^e territorial et à son brave colonel.

Une intéressante statistique vient d'être adressée par les soins de M. Vergniaud, membre du conseil d'Etat, chargé de la direction du cabinet du préfet de police, à l'effet de se rendre compte de l'application, à Paris et dans le département de la Seine, de la nouvelle loi sur le colportage des journaux.

Depuis le 9 mars 1878, date de la promulgation de cette loi qui, comme on le sait, a remplacé par une simple déclaration l'autorisation jusque-là nécessaire pour le colportage et la distribution des journaux, le cabinet n'a pas délivré moins de 4,785 récépissés de déclaration.

Or, comme il existait déjà à Paris 350 titulaires de kiosques et 750 marchands de journaux autorisés à stationner sur différents points de la voie publique, le nombre de vendeurs de journaux à Paris et dans la banlieue s'élève donc aujourd'hui à 2,885.

Quant au nombre des journaux politiques et littéraires imprimés et déposés à Paris, il est actuellement de 726.

Il se publie en outre dans les départements de la France et de l'Algérie 928 feuilles périodiques.

Les villes dans lesquelles il en paraît le plus sont celles de Lyon, Bordeaux, Lille, Marseille, Toulouse, Nancy, Poitiers, Le Havre, Rouen, Le Mans, Angers, Clermont-Ferrand et Alger.

EXPOSITION UNIVERSELLE.

Le gouvernement a décidé que l'entrée de l'Exposition, le 30 juin, sera réduite à 25 centimes.

La chaleur a des effets vraiment désastreux pour l'Exposition. Les entrées de mercredi ne se sont élevées qu'à 65,408, dont 45,572 avec tickets et 19,536 avec cartes.

Judi, les recettes sont restées également inférieures à celles des jours précédents: il y a eu 68,390 entrées, dont 48,326 avec tickets et 20,064 avec cartes.

MADAME, sachant qu'on s'occupait avec zèle et succès à l'Ecole de la reproduction des chevaux, a témoigné le désir de voir le Haras; cet établissement, qu'elle a examiné en détail, a vivement excité son intérêt.

De là, Son Altesse Royale a été conduite aux écuries Clermont-Tonnerre, où se trouvent les chevaux de manège et de carrière.

Mais ce qui surtout a frappé ses regards, c'est la superbe Ecole de Maréchalerie, remarquable autant par la beauté du bâtiment, nouvellement construit, que par la bonne tenue et l'activité qui règne dans les ateliers. C'est en effet un spectacle unique que celui de cent cinquante maréchaux-ferrants, se livrant à la fois, avec une égale ardeur, à un travail uniforme, rendu plus actif encore et plus régulier par la puissance de la discipline militaire.

(A suivre.)

Le total, depuis l'ouverture (58 jours), est de 3,936,301, soit 3,427,716 avec tickets et 808,585 avec cartes gratuites ou d'abonnement.

— La statue de la République sera inaugurée demain dimanche à 4 heures. M. Teisserenc de Bort prononcera un discours à cette occasion.

On dresse en ce moment le piédestal de la nouvelle Déesse au milieu du tapis vert qui s'étend du pont d'Iéna au grand portail des bâtiments du Champ-de-Mars.

La statue n'est pas d'un médiocre poids; elle pèse 4,000 kilogrammes. Drapée à l'antique, la République est assise sur une chaise curule. Elle tient de la main droite un glaive, le pommeau appuyé sur le bras du siège, la pointe en l'air. Sa main gauche repose sur la Constitution. On voit, gravée sur sa cuirasse, la Victoire ailée sortant de l'urne, laquelle est gardée par deux lions. Sur ses seins, également cuirassés, courent des arabesques sous forme d'épis de blé.

Sur la face principale du piédestal sont gravées en relief les deux lettres sacramentelles R. F. La précaution n'est pas inutile pour que l'œuvre de M. Clésinger ne donne lieu à aucune méprise.

— Tous les concessionnaires des cafés et restaurants du Champ-de-Mars et du Trocadéro font depuis quelques jours leurs préparatifs pour la fête du 30 juin.

Demain soir, en effet, il y aura fête de nuit dans les jardins du Champ-de-Mars et dans le parc du Trocadéro. Tous les établissements de restauration et de rafraîchissements illumineront, et les phares électriques du pavillon des Travaux publics éclaireront de la plus merveilleuse façon ces deux jardins et les constructions qu'ils renferment.

Etranger.

OBSEQUES DE LA REINE D'ESPAGNE.

Après une messe basse dite dans le salon des Colonnes, à laquelle assistaient les membres du gouvernement, des Chambres, corps diplomatique, maréchaux, amiraux et grands du royaume, le corps de la reine a été conduit à la gare du Nord.

Le cortège, dans lequel on remarquait le patriarche des Indes, était composé de la maison du roi, précédé et suivi de pelotons de cavalerie, après avoir traversé une foule énorme composée de toutes les classes de la société, qui manifestait la douleur la plus grande.

Le corps a été reçu à la gare par le gouvernement.

La cour prend le deuil pour six mois. Le deuil a été pris également par un grand nombre de familles particulières.

LE CONGRÈS.

D'après toutes les dépêches que nous recevons, il paraît que la question de la Bulgarie et des Balkans a bien été réglée dans le sens que nous indiquions hier.

Il ne faut pas s'étonner que le czar ait accepté sans discussion le programme proposé et signé des deux mains l'entente faite; car, en somme, le Congrès lui donne plus qu'il ne pouvait espérer.

La Turquie avait jadis deux lignes de défense en Europe: le Danube et les Balkans. Elle a perdu la première, il fallait s'y attendre après le résultat de la campagne; — la décision du Congrès lui enlève même la seconde.

Comme nous le disions hier, l'annexion de Varna et de Sophia à la Bulgarie du Nord rend complètement illusoire le droit laissé aux Turcs de tenir garnison dans les Balkans, puisque ces garnisons peuvent être tournées par Sophia, et même coupées de Constantinople par Varna.

On dit même que, pour se rendre dans les Balkans, les troupes ottomanes pourront passer par la Roumélie, mais sans y séjourner et sans occuper aucun poste. Les garnisons des Balkans seront donc en l'air, pour parler le langage militaire, exposées à être prises à dos et à être coupées de leur ligne d'opérations.

Nous ne savons ce que sera la suite du Congrès; mais en ce moment il faut avouer qu'il a concédé à la Russie plus qu'on ne devait l'attendre, et qu'il a presque réalisé le

plan que laissait entrevoir le traité de San-Stefano, relativement aux provinces européennes de la Turquie.

Si une part est faite à la Grèce, si on lui donne l'Epire et la Thessalie, comme cela est probable, on se demande ce qui restera à la Porte, et si le Congrès ne lui porte pas des coups aussi funestes que le traité de San-Stefano?

La Russie, il faut l'avouer, a manœuvré habilement en ayant l'air de faire une concession, en accordant aux Turcs le droit de garnisons dans les Balkans. Elle s'est fait concéder en échange Varna et Sophia, qui paralysent complètement la présence des troupes ottomanes dans cette ligne de défense. Le prince Gortschakoff et le comte Schouvaloff ont lieu de se déclarer satisfaits.

Ce résultat nous montre que l'entente conclue à Londres par le fameux Mémorandum du 30 mai est un fait indéniable, et que l'Angleterre, rassurée sur ses intérêts personnels, s'est décidée à faire à la Russie de larges concessions.

On ne peut se refuser à reconnaître que depuis les deux attentats dirigés contre la vie de l'empereur d'Allemagne, un notable changement s'est opéré dans la politique des cabinets. Ces deux attentats n'en sont peut-être pas la raison principale; la crainte d'une conflagration européenne y est peut-être pour plus encore. Mais enfin les crimes de Hœdel et de Nobiling ont marqué la date de ce revirement dans la politique des divers cabinets; ils en ont été le prétexte sinon la cause, parce qu'ils ont décidé M. de Bismark à une sage prudence.

On peut donc espérer en ce moment une solution pacifique de toutes les questions par le Congrès.

La question révolutionnaire, qui préoccupe tous les gouvernements, a fait écarter pour le moment toutes les autres qui pouvaient diviser l'Europe. Quand les monarchies ont à se défendre chez elles, elles ne peuvent trancher aussi facilement les questions extérieures.

Mais malgré cet espoir fondé du rétablissement de la paix, il ne faut pas fermer les yeux à tous les dangers. Une crise peut survenir à Constantinople qui mettrait à néant toute l'œuvre de la diplomatie; puis il reste encore au Congrès des questions assez épineuses à discuter.

Nous voyons bien que le Congrès cherche à ajourner le règlement définitif des affaires d'Orient; nous croyons qu'il ne fera qu'une œuvre temporaire, remettant à l'avenir une solution difficile à cette heure; — mais encore, pour cette œuvre provisoire, nous ne serons complètement rassurés que lorsque le Congrès aura terminé ses opérations.

Les séances du Congrès. — Cession de Batoum, ses dangers. — Attitude des plénipotentiaires.

Berlin, 26 juin 1878.

Chaleur accablante. Le prince de Bismark propose que les séances aient lieu le matin, de 8 heures jusqu'à 11 heures. Lord Beaconsfield, qui a l'habitude de se lever à midi, s'y oppose. Attendez-vous à une lutte désespérée au sujet de Batoum et tenez pour certain que si le Congrès cède ce port à la Russie, les Ottomans de l'Asie-Mineure, les Lazis, les Kurdes d'Ismail-Pacha livreront bataille aux Russes, que le Sultan le veuille ou non. Le Sultan est beaucoup moins maître en Asie qu'en Europe où cependant il ne l'est guère. — Les plénipotentiaires turcs sont dans une situation très-difficile, car ils ont à suivre des instructions diamétralement opposées: les unes, qui leur ont été données au palais et qui consistent en ceci: « Ne dites rien d'abord, ergotez ensuite, et enfin acceptez »; les autres, de la Porte, qui leur ordonnent de décliner la compétence du Congrès et de déclarer qu'ils en reviennent à l'esprit et à la lettre du traité de San-Stefano. Lord Beaconsfield les malmène et les menace d'abandonner complètement la Turquie d'Europe, s'ils lui créent la moindre difficulté. Tous les arrangements intervenus jusqu'à ce jour n'ont aucun caractère définitif. Ils peuvent encore être modifiés. Lord Beaconsfield ne manque pas de le faire remarquer à Caratheodori-Pacha.

On lit dans l'Assemblée nationale:

Nous donnons ci-après, telles qu'elles nous arrivent, à la dernière heure, une dépêche et une correspondance de Berlin, émanées de deux sources différentes.

Il est assez difficile, au milieu de tous les nuages qui enveloppent le Congrès, de dire laquelle est plus près de la vérité, de la dépêche ou de la correspondance.

« Berlin, 27 juin, 7 h. 10.
» Question bulgare vidée à la satisfaction de la Russie. Le Congrès finira pacifiquement le 8 juillet. »

Lettre spéciale. — « Malgré les affirmations de plusieurs journaux, la diplomatie se montre de plus en plus inquiète du militarisme obstiné des habiles plénipotentiaires turcs. Le Congrès discute, tranche les questions vitales de l'Empire ottoman, tandis que le plénipotentiaire de cette puissance, obéissant évidemment à un mot d'ordre, reste impassible.

« Ce silence est de mauvaise augure; ce n'est point la résignation, l'abdication de la Turquie, quand on se rappelle l'ardent patriotisme des adversaires de la Russie. On commence à craindre qu'avant la fin des séances, les plénipotentiaires turcs ne se retirent du Congrès, en refusant de signer un traité consacrant le démembrement et la ruine de l'Empire ottoman. On redoute aussi une révolution prochaine à Constantinople.

« L'Angleterre, pour ne point paraître systématiquement hostile à la Russie, fait beaucoup de concessions en apparence, mais les diplomates turcs, qui nous réservent, je puis vous l'assurer, une grande surprise, savent parfaitement que l'Angleterre, l'Autriche et l'Italie ne les blâmeront pas outre mesure s'ils protestent, avec éclat, contre le partage de l'Empire ottoman. »

Chronique militaire.

On lit dans l'Avenir militaire:

« Différents journaux annoncent que M. le général de division Clinchant, commandant le 1^{er} corps d'armée, a été désigné, comme les années précédentes, pour inspecter l'Ecole de sous-officiers d'infanterie.

« Cette nouvelle est inexacte. Les fonctions d'inspecteur général de l'Ecole du camp d'Avor ont été confiées à M. le général de division Garnier, commandant le 8^e corps d'armée. M. le général Clinchant inspectera seulement, en 1878, l'Ecole de Saint-Cyr et le Prytanée militaire de La Flèche. »

CRÉATION DE L'ECOLE MILITAIRE SUPÉRIEURE.

Par décret du Président de la République, en date du 15 juin, il est créé une Ecole militaire supérieure destinée à développer les hautes études militaires dans l'armée.

Les cours militaires spéciaux institués par le décret du 18 février 1876 constituent l'enseignement donné dans ladite Ecole.

Les officiers admis en 1876 et 1877 à suivre les cours militaires spéciaux formeront les premières promotions de l'Ecole militaire supérieure.

Le ministère fixera, chaque année, les conditions du concours.

Le personnel du cadre de l'Ecole militaire supérieure est composé ainsi qu'il est indiqué plus loin.

Le personnel militaire attaché à l'Ecole et appartenant aux armes de l'infanterie et de la cavalerie est compté en dehors des corps de troupe. Le personnel de cette même Ecole appartenant à l'artillerie, au génie, aux corps d'état-major et aux corps administratifs, est compté numériquement dans le cadre constitutif de ces services.

La commission instituée par décision présidentielle du 19 mai 1874 pour étudier les bases d'organisation d'une Ecole militaire supérieure constitue le conseil de perfectionnement de ladite Ecole.

Le grand état-major est ainsi composé:

1 général de division ou de brigade commandant l'Ecole.

1 colonel ou lieutenant-colonel d'état-major commandant en 2^e, directeur des études.

1 officier supérieur, sous-directeur des études.

1 chef de bataillon ou d'escadron, major.

1 médecin principal.

1 médecin-major de 2^e classe.

1 vétérinaire en 1^{er}.

1 vétérinaire en 2^e.

1 officier ou adjudant d'administration, comptable du matériel.

Le petit état-major, depuis le maître d'écriture jusqu'aux aides maréchaux-ferrants, comprend 43 personnes.

Le personnel enseignant est composé de 35 professeurs militaires et de 7 professeurs civils.

Il y a en outre un trésorier civil et un bibliothécaire également civil.

La France va être dotée d'un nouveau drapeau national et officiel.

Le ministre de la guerre vient de choisir un modèle définitif pour les drapeaux de l'infanterie et les étendards de la cavalerie et de l'artillerie.

La hampe bleue du drapeau est surmontée d'un cartouche rectangulaire assez semblable à ceux qui servaient de piédestal aux aigles romaines. La célèbre mention S. P. Q. R. est naturellement remplacée, d'un côté, par le numéro et la désignation du régiment, et de l'autre côté du cartouche par les initiales R. F. Ce cartouche est surmonté d'une couronne de laurier dorée, posée sur champ et que dépasse un fer de lance.

Pour le drapeau et la cravate, la soie entourée de franges d'or remplace la modeste étoffe de laine actuelle.

Le tout a un aspect tout à fait classique et élégant.

Il est supposable, mais rien n'est encore décidé, que la remise de ces drapeaux à l'armée de Paris et à des délégués de tous les corps de l'armée française, y compris l'armée territoriale naturellement, aura lieu avant la fin de l'Exposition, et sera l'occasion d'une nouvelle et grandiose fête militaire, en septembre très-probablement. (Figaro.)

Judi, M. le général Borel, ministre de la guerre, a passé en revue les élèves de l'École de Saint-Cyr. Cette revue a eu lieu à midi au camp de Satory. Ce n'est que dans quelques jours que le général Clinchant procédera à l'inspection générale des élèves de l'École.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Hier soir, après une journée de chaleur des plus accablantes, un violent orage a passé sur Saumur. Le tonnerre a grondé pendant plus de deux heures, le ciel était sans cesse en feu, et en même temps la pluie tombait à torrents. Dans nombre de rues, les eaux, ne trouvant pas d'écoulement assez rapide, ont envahi les appartements, les caves et les magasins.

Dans la campagne, beaucoup de blés ont été couchés, mais on ne signale aucun fait grave. La foudre a tombé en plusieurs endroits autour de Saumur : dans la commune de Saint-Lambert-des-Levés, aux pieds d'un jeune garçon, lequel a ressenti une violente commotion suivie d'une syncope qui heureusement n'a pas eu de suite.

A plusieurs reprises, on a pu voir le fluide sous forme de boule de feu ou en traînée lumineuse descendre sur les paratonnerres du château de Saumur.

Aujourd'hui, le baromètre est à 756^{mm}; il a baissé depuis hier de 5^{mm}.

A partir du 1^{er} juillet 1878, les chemins de fer des Charentes, de la Vendée, de Maine-et-Loire, d'Orléans à Rouen, de Poitiers à Saumur, sont placés sous la direction du conseil d'administration des chemins de fer de l'Etat.

Aucune modification n'est apportée aux ordres généraux, circulaires, instructions, règlements, avis, etc., des diverses Compagnies.

Les fonctionnaires et agents de tous grades de ces Compagnies continueront donc leur service, comme par le passé.

Aucune responsabilité ne doit être déplacée ou amoindrie.

Nous venons de dire que les ingénieurs de l'Etat prendraient possession, lundi 1^{er} juillet, des chemins de fer rachetés par l'Etat.

Ajoutons que le lundi 8 juillet aura lieu l'émission du nouveau 3/0 amortissable, au cours de 375 fr.

Nous apprenons que le ministre de l'instruction publique a décidé qu'il y aurait congé lundi dans tous les lycées et collèges de France, à l'occasion de la grande fête nationale, et que, demain dimanche, toutes les punitions seraient levées.

ANGERS.

Le *Patriote de l'Ouest* nous fournit les renseignements suivants sur la fête de nuit qui doit avoir lieu demain dimanche, à Angers, et qui n'a encore fait l'objet d'aucun avis officiel :

« Il y aura concert dans le Mail par la musique municipale, comme tous les dimanches; mais cette fois, et par exception, la Société Sainte-Cécile, à qui M. le maire a demandé son concours toujours empressé, s'ajoutera à la musique municipale et chantera : les *Paysans*, et la *Liberté éclairant le monde*, paroles de Victor Hugo, musique de Gounod, chœur de circonstance, composé tout exprès à l'occasion des fêtes de l'Exposition.

» A dix heures précises, une grande retraite aux flambeaux partira de la Mairie; il y aura repos dans les jardins de la Préfecture, illuminés aux flammes de Bengale.

» L'autorité militaire a mis gracieusement, pour cette retraite aux flambeaux, à la disposition de la municipalité, la musique du 77^e de ligne et la fanfare des cuirassiers.

POITIERS.

Demain dimanche, à 8 heures du soir, à l'occasion de la fête qui aura lieu à Paris, un arrêté du maire de Poitiers porte que l'Hôtel-de-Ville, la place d'Armes, l'entrée principale de la grande allée de Blossac, le Théâtre, les Facultés, l'École de médecine, l'Hospice Général, l'Hôtel-Dieu et le Jardin des plantes seront décorés, pavoisés et illuminés.

Dans l'après-midi, deux mâts de cocagne garnis seront dressés dans le grand pré de Blossac.

LA FLÈCHE.

Par suite de cas assez nombreux de rougeole et d'angine, les élèves de l'École de La Flèche sont renvoyés chez eux, à l'exception de ceux qui, étant à la veille de passer leurs examens, ont désiré ne pas quitter encore l'École.

LE TIMBRE DES RÉCÉPISSÉS DE CHEMINS DE FER.

Nous reproduisons ci-après le texte de la lettre adressée par la Chambre de Commerce de Saint-Quentin à M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce, pour demander que le timbre des récépissés de chemins de fer soit abaissé à 40 centimes pour les petits colis :

« Saint-Quentin, 6 avril 1878.

» Monsieur le ministre,

» Les Compagnies de chemin de fer viennent de prendre une mesure qui doit procurer un très-grand avantage à tout le commerce : c'est l'abaissement du coût des petits colis. Mais cette sage mesure, qui aura pour résultat de faciliter et d'étendre dans de notables proportions les relations commerciales, ne produira pas l'heureux effet sur lequel comptent les Compagnies, si le gouvernement maintient le timbre des récépissés de chemins de fer au taux véritablement exorbitant auquel il a été porté par la loi du 30 mars 1872.

» Aussi la Chambre de Commerce de Saint-Quentin croit-elle de son devoir, Monsieur le ministre, de réclamer de votre haute sollicitude pour les intérêts du commerce la présentation d'un projet de loi qui réduise à 40 centimes le timbre des récépissés délivrés par les Compagnies pour les petits colis.

» Ce serait ainsi, de la part du gouvernement, répondre dignement à cette mesure de bienveillante sollicitude pour tout le commerce dont les Compagnies ont eu l'heureuse initiative et qui a été accueillie partout avec la plus vive satisfaction et avec reconnaissance.

» Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de notre respectueux dévouement.

» Pour la Chambre de Commerce,
» Le président, EUG. LEBER. »

Nous ne saurions trop louer l'heureuse initiative de la Chambre de Commerce de Saint-Quentin.

D'après la réduction que les Compagnies de chemins de fer viennent de faire pour les petits colis, le transport ne coûtera plus que 25 centimes par 100 kilomètres et 40 centimes par 400 kilomètres. C'est une notable diminution sur l'ancien tarif. Ne serait-il pas préjudiciable de maintenir les droits de timbre et d'enregistrement actuels qui s'élè-

vent à 45 centimes? L'abaissement à 40 centimes que la Chambre de Commerce réclame donnerait pleine et entière satisfaction aux intérêts généraux.

Un arrêt important. — La première chambre de la Cour de Paris vient de rendre un arrêt des plus importants en matière d'assurance sur la vie. Il s'agissait dans l'espèce de la question la plus controversée jusqu'à ce jour — de l'attribution du bénéfice de l'assurance.

En fait, un sieur Routier, marié sous le régime de la communauté, avait contracté une assurance de 40,000 francs stipulée payable à son décès à sa veuve. Routier a été déclaré en faillite et est mort quelque temps après. Le syndic a revendiqué les 40,000 francs, prétendant qu'il devait les percevoir au profit de la masse des créanciers.

De son côté, la veuve a renoncé à la communauté après la mort de son mari.

Les deux questions à résoudre étaient les suivantes :

1^o Le contrat par lequel deux époux communs en biens s'engagent à payer des primes annuelles sous la condition que le montant de l'assurance sera versé par la compagnie à l'époux survivant, doit-il, sauf récompense, recevoir exécution au profit de la femme qui accepte la communauté?

2^o En cas de renonciation, le bénéfice de l'assurance n'est-il pas acquis à la femme survivante, comme il le serait au tiers en faveur duquel le mari aurait stipulé?

La cour de Douai, d'abord, puis la cour de cassation, et enfin la cour de Paris ont définitivement tranché la question. Les créanciers n'ont rien à prétendre sur une somme qui appartient en propre à la femme.

Caisse d'épargne de Saumur.

AVIS AUX DÉPOSANTS.

En exécution de l'article 4 de la loi du 7 mai 1853, le conseil d'administration informe les intéressés que les dépôts ci-dessous énoncés, abandonnés par leurs titulaires depuis l'année 1848, seront au 1^{er} janvier prochain convertis en rentes sur l'Etat, et que toutes les inscriptions de rentes achetées par application de cette mesure, ou mentionnées dans la présente publication, seront remises à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les ayant-droit sont, en conséquence, invités à faire, avant le 31 décembre prochain, toutes les diligences nécessaires auprès de la Caisse d'Epargne pour prévenir la conversion de leurs dépôts en rentes et la consignation des inscriptions de rentes.

Les dénommés ci-dessous auront droit, au 31 décembre 1878, aux sommes ci-après désignées :

Livret 3,408. — Rebeilleau, Jean, âgé de 27 ans au 7 janvier 1844, domestique à Souzay, chez M. Jean Sarault, — dernière opération, 26 novembre 1848, remboursement, — aura droit à 218 f. 78

Livret 3,434. — Molléon, Sidonie, âgée de 5 ans et demie au 14 janvier 1844, fille de Eugénie Graulier, domestique à Saumur, hôtel du Belvédère, — 20 novembre 1878, remboursement, — aura droit à 39 f. 42

Livret 3,910. — Petit, Jean, âgé de 34 ans au 8 décembre 1848, fils de Jean, et de Jeanne Gallé, mineur représenté par Jeanne Cornilleau veuve Hersard, — 16 janvier 1848, remboursement, — aura droit à 69 f. 22

Livret 4,569. — Ragot, Arsène-Adolphe, époux de Louise Derennes, tailleur, demeurant à Saumur, rue Beaurepaire, — 3 décembre 1848, remboursement, — aura droit à 39 f. 72

Livret 4,740. — Cornilleau, Pierre, âgé de 19 ans au 3 mai 1846, ouvrier marinier à Villebernier, chez M^{me} veuve Pelé, — 2 juillet 1848, remboursement, — aura droit à 25 f. 53

Livret 5,440. — Regnier, Louise, veuve François Duret, fileuse, demeurant à Saumur, Croix-Verte, — 24 décembre 1848, remboursement, — aura droit à 64 f. 26

Livret 5,242. — Juge, Pierre, époux de Marie-Louise-Laurence Seiller, sellier à l'École de cavalerie de Saumur, — 31 décembre 1848, remboursement, — aura droit à 57 f. 84

Livret 5,400. — Fremont, Anne, veuve Bienvenu, Jean, domestique chez M. Le Blaye, notaire à Saumur, — 30 avril 1848, remboursement, — aura droit à 8 f. 23

Livret 5,461. — Bodineau, Victoire, âgée de 21 ans au 18 juillet 1847, née à Millé, commune de Gennes, domestique chez M. Dudouet, — 12 novembre 1848, remboursement, — aura droit à 29 f. 58

Livret 5,520. — Guiot, Marie, âgée de 22 ans au 8 août 1847, née à Dampierre, domestique à Saumur, rue Nationale, chez M. Ponneau, — 26 mars 1848, remboursement, — aura droit à 5 f. 06

Livret 5,542. — Guittonneau, Pierre, âgé de 21 ans au 24 août 1847, né à Louerre, domestique à Saumur, pension de la Retraite, — 5 novembre 1848, remboursement, — aura droit à 24 f. 34

Livret 5,603. — Letain, Anne, âgée de 24 ans au 10 octobre 1847, née aux Trois-Moutiers, domestique à Saumur, chez M. Beaudet, levée d'Enceinte, — 30 avril 1848, remboursement, — aura droit à 5 f. 05

Livret 5,687. — Guillemet, Clarisse, épouse de Plomelle, maître-peintre, demeurant à Saumur, rue de la Cocasserie, — 18 juin 1848, remboursement, — aura droit à 3 f. 39

Livret 5,827. — Augereau, Louis, âgé de 23 ans au 30 janvier 1848, né à Grand-Fonds, commune de Brézé, domestique à Brézé, chez M. Mallain-Bouché, — 21 mars 1848, remboursement, — aura droit à 2 f. 04

Livret 5,949. — Coudray, Baptiste, cantonnier, — 16 avril 1848, versement, — aura droit à 8 f. 08

Livret 5,954. — Pileau, Louis, cantonnier, — 16 avril 1848, versement, — aura droit à 8 f. 08

Total général 608 f. 86.

Faits divers.

Dimanche dernier, vers six heures du soir, neuf jeunes gens de la commune de Villebois (Ain), faisaient, dans une petite barque, une promenade sur le Rhône. Une fausse manœuvre a fait chavirer la barque et les neuf imprudents ont été précipités dans le fleuve.

Deux de ces jeunes gens ont été sauvés par un jeune homme de seize ans nommé Jean-Marie Gros, du Sault-Breynat; trois autres ont pu, après des efforts surhumains, atteindre le bord à la nage. Mais le fleuve a gardé quatre victimes qui ont disparu entraînés par le courant et dont les cadavres ne sont pas encore retrouvés.

Un souvenir à propos du mariage de la pauvre petite reine d'Espagne :

Savez-vous comment don Alphonse lui demanda sa main?

Ce fut un jour qu'ils se promenaient tous deux sur la route de Madrid à Aranjuez, dans une voiture attelée de quatre mules que le roi conduisait lui-même. Don Alphonse fouetta tout à coup son attelage pour s'éloigner des voitures qui suivaient la sienne, puis, s'adressant à sa cousine, en allemand :

— Ecoute, lui dit-il, je sais qu'en ce moment ils cherchent à me marier. Mais, sois tranquille, et surtout ne dis rien. C'est toi qui seras ma femme!

L'infante répondit en mettant gravement un doigt sur ses lèvres, et, en effet, elle ne dit rien pendant plus d'un an.

Le jour de la revue :

Sur les bords de la Seine, en arrêt devant les ailettes, un régiment de lignes.

A Longchamps, des lignes de régiments... de ligne.

Et, dans les journaux, pour écrire tout cela, plusieurs régiments de lignes!

Entendu à l'entrée du Trocadéro :

— Quel est ce groupe sous le péristyle?... un Gaulois?...

— Non, c'est un Franc... d'entrée.

Au restaurant :

Le garçon qui sert à les yeux très-rouges, ce qui intrigue un consommateur au cœur sensible.

— Dites-moi, garçon, est-ce que, par hasard, vous auriez une ophthalmie?

— Une ophthalmie?... Monsieur, je crois qu'il n'en reste plus; mais je vais voir à la cuisine!

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 JUIN 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2			Crédit Foncier, act. 500 f. 350 p.	880		8 75	Canal de Suez	777 50	2 50		
4 1/2			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	685	3 75		Crédit Mobilier esp.	841 25		3 75	
5			Crédit Mobilier	180			Société autrichienne	370	11 25		
Obligations du Trésor, t. payé.	113 35						OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	510						Orléans	359			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	528						Paris-Lyon-Méditerranée	350			
1865, 4 1/2	527	8 75					Est	344 50			
1869, 3 1/2	408	3					Nord	300			
1871, 3 1/2	403						Ouest	355			
1875, 4 1/2	510						Midi	355			
Banque de France	506						Charentes	374 25			
Comptoir d'escompte	3153						Vendée				
Crédit agricole, 300 f. p.	740						Canal de Suez	554			
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	535										

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 13 mai).**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

8 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — —	(s'arrête à Angers)
9 — 1 — — — — —	omnibus-mixte.
1 — 25 — — — — —	soir, —
4 — 10 — — — — —	omnibus-mixte.
7 — 15 — — — — —	express.
10 — 37 — — — — —	omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 31 — — — — —	omnibus.
9 — 40 — — — — —	express.
12 — 40 — — — — —	soir, —
4 — 44 — — — — —	omnibus-mixte.
10 — 38 — — — — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

ARTICLES DE MÉNAGE

Extraits du Catalogue

Ameublements de chambre à coucher recouverts en tamaris, 1 canapé ottoman, 2 fauteuils, 4 chaises garnies crin.	depuis 270	(l'ameublem.)
Rideaux tamaris, tête gobelets doublés, hauteur 3 mètres.	65	(la paire)
Chaises longues recouvertes en tamaris, garnies crin.	125	(la pièce)
Baignoires à gorge, grand modèle.	42	"
Appareils hydrothérapeutiques, nouveau système à pression.	270	(l'appareil)
Suspensions de salle à manger avec lampe boule.	22	(la pièce)
Porte-bouteilles en fer (200 bouteilles).	8 50	"
Buffets de cuisine.	12 50	"
Fourneaux de cuisine de 0m95 en tôle et fonte avec grillade, four, étuve et chauffe-assiettes.	120	"
Lessiveuses galvanisées, avec et sans foyer.	de 12 à 110	"
Service de table faïence anglaise (terre de fer), impression variée (60 pièces).	depuis 38	(le service)

Ameublements vieux chêne, etc.
ENTRÉE LIBRE

COLLECTIONS DES ARTICLES DE MÉNAGE, CHAUFFAGE, FOURNEAUX DE CUISINE, AMEUBLEMENTS, LITERIE, TAPIS

A LA MÉNAGÈRE

Vaste et unique Établissement, 20, boulevard et Palais Bonne-Nouvelle, à Paris.

GALERIES SPÉCIALES

Ameublements, Literie, Tapis

PRIX FIXE MARQUÉ

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE

GALERIES SPÉCIALES

Ameublements, Literie, Tapis

ARTICLES DE JARDIN

Extraits du Catalogue

Bancs de jardin.	depuis 9	(la pièce)
Bancs dits de square (nouveau modèle Ménagère).	18 50	"
Bancs dits de square avec tente, brevetés S. G. D. G.	120	"
Chaises en fer peintes.	4 25	"
Chaises façon bambou à balustre.	9 25	"
Chaises indiennes (rotin).	12 50	"
Tables en fer peintes.	4 50	"
Tables carrées longues, façon bambou (1 mètre).	40	"
Tonneaux d'arrosage, avec pompe à volant, montés sur brouettes en fer.	30	"
Coupes en fonte ornementée et bronzée.	6 75	"
Socles de jardin, avec vase riche, bronzés argent.	42	(soit et vase)
Jeux de tonneau avec palets, garniture bronzée, 10 francs.	13 50	(le jeu)
Jeux de croquet (de jardin) (polis).	12	"
Kiosques en fer, avec toiture, peinture dite rustique.	490	(la kiosque)

Articles d'écurie, etc.
ENTRÉE LIBRE

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 7 juillet 1878, onze heures du matin.

En l'étude de M^e LAUMONIER,
Et sur la mise à prix de
14,000 francs,

UNE MAISON

A Saumur, rue d'Orléans, 29, occupée par M. Salais, bottier.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (320)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

UN PRÉ

Situé à Saumur, à l'angle de la rue de Bordeaux et de la levée de Nantilly, près l'octroi, contenant environ 20 ares.

Jouissance au 1^{er} novembre 1878. Ce terrain est très-convenable pour la construction. S'adresser à M^e MÉHOUSAS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour le 24 juin 1878,
LA MAISON DE MAITRE DE PLAISANCE

Commune de Villebriand, à 3 kilomètres de Saumur,

Avec cour, servitudes et grand jardin. S'adresser à M^e MÉHOUSAS, notaire.

A VENDRE

A L'AMIABLE;

1^o MAISON, à Saumur, au Champ-de-Foire, dans l'avenue qui conduit à la gare, n^o 4, occupée par le professeur Boré;

2^o MAISON, à Saumur, rue Saint-Lazare, n^o 13, à l'entrée de la gare de Poitiers, occupée par le bureau d'octroi.

S'adresser, pour traiter, à M. SARGENT, rue Saint-Lazare, ou à M^e CLOUARD, notaire. (135)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

BÂTIMENTS ET TERRAINS

Ayant façade de 18 mètres 50 centimètres sur la rue Beaurepaire; façade de 16 mètres sur la rue de la Mare-Maillet; profondeur de 38 mètres.

S'adresser audit notaire. (286)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON

Rue d'Orléans, 31.

S'adresser audit notaire. (323)

Etude de M^e ROUSSE, notaire à Martigné-Briand.

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 30 juin 1878, à midi,

M^e ROUSSE, notaire à Martigné-Briand, procédera à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des meubles meublants et objets mobiliers appartenant à M. Edmond-Félix Besson, ancien notaire à Martigné.

On vendra notamment : Une voiture, dite américaine, presque neuve, douze couverts d'argent, quantité de très-beau linge, vin en fût et en bouteilles.

La vente se fera au comptant, plus cinq pour cent. (324)

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint 1878,

UNE MAISON

Avec servitudes et Jardin y attenant,

Situés au bourg de Saint-Lambert.

S'adresser à M. FONTAINE-FLEURY, à la Boire-Salée. (321)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. RIELLANT

DENTISTE,

Place de la Bilange, n^o 4.

BAINS PUBLICS

Rue du Marché-Noir, Saumur.

SAISON D'ÉTÉ

Traitements hydrothérapeutiques, tous les jours.

Les cachets pour bains sont toujours délivrés de cinq heures et demie du matin à dix heures du soir.

Les dimanches et jours de fête, le bureau ferme le soir à six heures.

DÉPOT

DES FORGES DU BERRY

SPÉCIALITÉ

DE FILS GALVANISÉS

Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, cote ce fil fer 60 fr. les 100 kil., n^o 16. Toutes les boîtes portent une étiquette avec cette inscription : **FIL fer du Berry.** (237)

UNE ANGLAISE demande à donner des leçons chez elle et à domicile. S'adresser au bureau du journal.

MÉDOCs, 150 fr. la barrique et au-dessus. Échantillons franco contre 2 fr. en timbres-poste. Écrire à P. RANTIER, propriétaire à Pail-lac (Médoc). (231)

PÊCHE APPAT INFAILLIBLE à la ligne. APPAT INFAILLIBLE pour Carpe, Barbillon, Chabot, Brème, Gardon. Pas de ruse. Pour recevoir franco recette d'appât et pêche, envoyer 2 fr. en mandat, à J. BOURBON, à Vierzon (Cher). (231)

HUILES DE FOIE DE MORUE

ET

BAUME de TOLU en CAPSULES

Suivant la formule du Dr Demarle.

Ces deux produits mélangés dans une enveloppe au Baume de Tolu contenant l'huile de foie de morue Brune supprimée jusqu'à ce jour par sa saveur fétide et désagréable.

Les Huiles de Foie de Morue Brunes sont seules reconnues par la science, et, jointes au Baume de Tolu, elles remplacent les pastilles de ce nom.

Pour la vente en gros, s'adresser chez J. CHALOT ET C^o, 22, rue de Rambuteau, Paris. — Vente au détail, dans toutes les bonnes pharmacies.

Prix de la boîte : 3 fr. 50.

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

L. LE BRAS, BANQUIER

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M^{me} V^e RIBAUT

MARCHANDE DE MEUBLES NEUFS ET D'OCCASION

A transféré son magasin place du Petit-Thouars.

LOCATION DE MEUBLES EN TOUS GENRES.

En vente chez tous les libraires :

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12.

ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même auteur.

Pour paraître prochainement :

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE

ET

DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par le même.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

L'ILIADÉ ET L'ODYSSÉE

D'HOMÈRE

MISES A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE

Par F. DABURON, ancien magistrat.

L'Iliade est suivie du récit de la chute de Troie, par Virgile (2^e livre de l'Énéide).

Un volume, l'Iliade : 3 fr. — Un volume, l'Odyssee : 2 fr. 50 c. Les deux volumes ensemble : 5 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.